



Congés déménagement

Par NoobNoob

Bonjour à toutes et tous,

J'ai posé ma démission le 30/09/2025 pour finir le 31/10/2025 dans le but de déménager du 06 vers le 62.

Dans la convention collective du commerce de gros, une journée est prévue dans le cadre d'un déménagement.

Ma question est: y ai-je droit étant donné que je suis démissionnaire ? Mon contrat prend donc fin le 31/10/2025, j'ai pris ma dernière semaine en congés payés. Nous partons le 27/10/2025 de Villeneuve Loubet dans le 06 pour arriver le 28/10/2025 à Bruay la Buisserie dans le 62.

Aurai-je le droit de prendre une journée de déménagement le 24/10/2025 pour finaliser les cartons ? Ma compagne étant enceinte, j'aimerais avancer au maximum pour ne pas être débordé le jour du chargement du camion prévu le lendemain de cette date, d'où mon intérêt pour cette journée prévue par la convention collective du commerce de gros.

Merci d'avance pour vos retours et réponses.

Bien à vous.

Cordialement

Antoine et Estelle :)

Par kang74

Bonjour

Inutile de vous mettre martel en tête pour ce jour, dont vous ne bénéficierez pas puisqu'il est donné pour le jour du déménagement et que vous serez déjà en congé .

Par janus2

j'ai pris ma dernière semaine en congés payés.

Bonjour,

Congés posés avant ou après la démission ? Si avant, attention, ils repoussent d'autant le terme du préavis.